

Le couvent des Cordeliers de Lausanne

Autor(en): **Reymond, Maxime**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **17 (1923)**

PDF erstellt am: **07.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-122780>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Couvent des Cordeliers de Lausanne

Par MAXIME REYMOND.

(Suite)

VI. Le couvent au XIV^{me} siècle.

Nous connaissons un peu mieux le personnel du couvent de Saint-François au XIV^{me} siècle que celui du XIII^{me}, par cette raison très simple que dès cette époque les notaires enregistrant des actes de vente ou autres en faveur d'une communauté ecclésiastique, se croyaient tenus d'indiquer quels membres de la communauté avaient pris part à la séance où la décision avait été prise. Nous avons ainsi quelques listes de religieux qui iront en se développant. Elles nous fournissent, pour le XIV^{me} siècle, les noms de plusieurs gardiens :

1305-1306	Nicolas.
1315	Guillaume Frient.
1321-1333	Jean du Marché.
1350-1355	Aymon de Bussy.
1365	Jean de Bioley.
1375	Pierre d'Attalens.

Le premier des supérieurs susindiqués, frère *Nicolas*, était sous-collecteur des dîmes apostoliques pour le diocèse de Lausanne. Une quittance du 11 octobre 1306 nous révèle ce fait intéressant que la collecte ayant rapporté 44 livres, il en versa 34 au collecteur principal, D. Pierre Durand, chanoine d'Embrun, les autres 10 livres restant au couvent pour ses frais¹. C'est probablement le même personnage

¹ A. C. V., série C IIIb, 9bis.

que le pape Clément V délégua l'année suivante en qualité de coarbitre dans un différend entre l'évêque de Genève et la ville ¹.

Guillaume Frient appartient à l'une des plus importantes familles bourgeoises de Lausanne, de même que son successeur. Il eut à diriger le couvent à une époque fort critique, au moment d'une révolte des citoyens de Lausanne contre leur évêque et le Chapitre cathédral ². Il y eut répression à main armée, et l'évêque, destituant le mayor qui était à la tête de la rébellion, installa à Lausanne un bailli chargé de faire respecter son autorité. Son origine inclinait peut-être le gardien des Mineurs du côté des citoyens. Il n'apparaît toutefois dans aucun acte. C'est même chez lui que, le 15 mars 1314 ³, le nouvel évêque Pierre d'Oron reçut l'hommage d'un vassal. Néanmoins, le couvent dut souffrir des désordres du temps, car le 16 mars 1315 ⁴, il demanda la notification d'une bulle du pape Clément V, excommuniant ceux qui porteraient atteinte à la personne et aux biens des religieux, cela à cause des dangers et des désordres locaux, du peu de sûreté des chemins et des violences auxquelles les moines étaient exposés.

Jean du Marché apparaît comme custode du couvent de Lausanne dans un acte du 26 septembre 1321 avec Gui de Genollier, lecteur, Nicolas de Giez, Rodolphe de Lutry et Girard de Gumoëns, moines ⁵. Ces deux derniers appartiennent à deux des plus importantes familles nobles du pays. On revoit Jean le 16 juin 1333 ⁶, exhibant une bulle du pape Clément V excommuniant ceux qui faisaient du tort aux Frères Mineurs. Nous ignorons à quels faits ce rappel fait allusion. Mais en demandant cette notification, le gardien des Franciscains exposait qu'à raison de l'incertitude et de la dureté des temps, les religieux de son couvent changeaient beaucoup. Vocations incertaines, ou déplacements de résidence ? On ne peut le dire. Remarquons toutefois que l'époque est fertile en donations aux religieux. Le chevalier Pierre d'Estavayer

¹ M. D. G., t. IX, p. 245. Bref du pape Clément V chargeant le prieur de Lutry, le chanoine Jacques de Pont Saint-Martin et le gardien des Frères Mineurs de Lausanne d'examiner une requête des citoyens de Genève contre l'excommunication que l'évêque avait portée contre eux pour avoir dénié sa juridiction et nommé des syndics.

² REYMOND, *Origines de l'organisation municipale de Lausanne*, p. 61 et ss.

³ A. C. V., série C IV, n° 162.

⁴ A. V. L., PONCER, *Saint-François*, n° 5.

⁵ A. C. V., C VI, *Particuliers de Lausanne*, 169. D'autres actes indiquent comme religieux : Jean, lecteur en 1307, Ebal et Jean d'Illens en 1317, Etienne de Jougne, procureur, 1342-46, Pierre Claret, 1356-1360.

⁶ A. V. L., PONCER, *Saint-François*, n° 6.

leur donne 40 sols en 1322¹, le comte Pierre de Gruyère 100 sols *pro semel* et 20 sols de cens en 1328², Jeanne de Montfaucon, dame de la Marche, 20 livres en 1333³, le chevalier Pierre de Duin 20 livres genevoises pour une messe à dire chaque semaine au couvent pour le repos de son âme et de celles de ses prédécesseurs⁴, Guillaume d'Oron, seigneur d'Illens, 6 livres en 1349⁵, Rodolphe, seigneur d'Oron, 50 s. de cens en 1356⁶; Eléonore de Vulliens, 15 livres de cens en 1360⁷, etc. Nous pourrions ajouter notamment un grand nombre de legs d'ecclésiastiques, de bourgeois et même de pauvres gens. C'est ainsi que, le 23 mai 1343⁸, le gardien reçut un legs d'Agnelette, que l'acte dit veuve de Lambelet, serviteur du couvent des Frères Mineurs lui-même. Le trait est digne d'être relaté, car il montre que les Cordeliers n'observent plus la règle rigide du début, et qu'il y a au couvent des emplois subalternes confiés à des laïques.

C'est aussi l'époque d'une transformation de l'entourage du couvent. Nous avons vu qu'il avait été installé près du *mazel* (marché et boucherie) du quartier de Bourg. Il y avait là quelques maisons, une rue, orientée tout d'abord vers Ouchy. La rue du *grand mazel* est encore mentionnée en 1349⁹. Ailleurs, en 1342¹⁰, on parle d'une maison en l'aile de Condemine près du cimetière des religieux. Il s'agit ici d'un bâtiment situé

¹ Testaments de l'official de Besançon, I, 318.

² M. D. R., t. XXII, p. 100.

³ Testaments de l'official de Besançon, I, 338.

⁴ A. C. V., série C VIg, n° 13.

⁵ A. C. V., Reg. copies, Vevey, n° 142.

⁶ *Idem*, Reg. copies, Oron, n° 168.

⁷ *Idem*, série C VIg, n° 16. A titre documentaire, citons encore des legs de Jean de Gumoëns 1304, Raymonde Mestral de Moudon 1305, Perrette de Martigny, 1309; Losenete de Suiz, béguine, 1307; Guillaume du Mazel, 1312 (un usurier qui fut enterré au couvent, mais dont les exécuteurs testamentaires durent rendre à ses débiteurs les sommes payées pour prêts usuraires); Guillemette d'Aubonne, 1313; Uldry du Terreau, 1325; Michel Guerri, 1327; Anselme d'Aux, 1330; François de Bottens, 1330; Nicolas Souteir, 1331; l'évêque de Sion, 1338; Alice de Greysier, 1341; Jean Gascons, 1347; Jaquette Mayor de Lausanne, 1348; Richard de Madaley, 1349; Michel Frient, 1350; Amphilésie de Duin, 1355; Girard Chervaux, 1360; Rodolphe de Balleyson, 1360; Jaques Tresorier, de Cully, 1360; Nicod Balet, 1360; Jeannod de Buloz, charpentier, qui veut être enterré dans la maison des Frères Mineurs avec ses enfants, et la plupart des chanoines et ecclésiastiques de l'époque.

⁸ A. V. L., *Inv. Millioud*.

⁹ A. V. L. PONCER, *Saint-François*, n° 9.

¹⁰ *Idem*, n° 7. Le couvent achète en 1350 une maison en Contamine (PONCER, *Saint-François*, n° 10).

dans une autre direction, celle de l'ouest, et dès 1365¹, nous voyons apparaître le *borgeaul* de Saint-François, que Rebeur connaît encore en 1669² et qu'il applique, entre autres, à la maison Bergier, aujourd'hui maison Manuel, dite de Pierreneuve. Ce *borjaul*, ce nouveau bourg, n'est autre que le quartier longeant la place Saint-François, en face du couvent. Ainsi, après avoir déterminé un élargissement des remparts, le couvent de Saint-François voit se créer autour de lui un nouveau quartier, alors cependant que le marché lui-même est transféré de là à la Palud, quartier de l'ancien marché de la Cité.

VII. La chapelle des Soutey.

Dans notre pays, les chapelles particulières, dans les églises paroissiales ou conventuelles, n'apparaissent guère qu'à la fin du XIII^{me} siècle et surtout au début du XIV^{me}, à une époque où la noblesse déjà appauvrie ne songe plus à construire de nouveaux sanctuaires et se contente d'orner mieux les églises existantes, et où, en revanche, bourgeois et confréries — la confrérie est surtout un groupement de bourgeois — devenus riches, veulent témoigner comme les nobles de leur piété et de leur munificence.

La première chapelle, au couvent de Saint-François, qui paraît avoir été érigée, fut celle des Soutey. Elle ne fut pas élevée dans l'église même, mais forma un bâtiment indépendant, au midi du chœur, du côté de la route d'Ouchy, à peu près exactement entre l'abside et l'entrée actuelle de l'escalier de la Grotte. Aucun document ne nous indique la date et le nom du fondateur. Nous savons seulement que les Soutey ou Sautiers étaient une grosse famille noble de Lausanne, tenant à titre héréditaire de l'évêque l'office judiciaire de la sauterie³; qu'un des membres de cette famille, Borcard, était, en 1270, religieux au couvent même de Saint-François⁴; qu'un de ses parents, le chevalier Jean Soutey, châtelain de Grandson (1297-1329), fut un personnage considérable⁵, auquel on pourrait sans témérité faire remonter la fondation de la chapelle. La famille vendit son office en 1336, mais continua à tenir un certain rang jusque dans la seconde moitié du

¹ A. C. V., série C VII; Particuliers de Lausanne, n° 378.

² A. C. V. *Reconnaissances Rebeur*, p. 238.

³ REYMOND, *Dignitaires*, p. 125-8.

⁴ A. C. V., *Reg. cop.*, Lausanne, n° 79.

⁵ REYMOND, *Dignitaires*, p. 125-8.

XV^{me} siècle, époque où elle s'éteignit. Comme les testaments des membres de cette famille font tous défaut, nous ne connaissons guère cette chapelle que par des documents postérieurs à la Réforme, qui la montrent désaffectée et affectée à des usages civils. Ces documents l'appellent habituellement chapelle des Soutey. Nous ne sommes pourtant pas certain qu'il faille l'attribuer à la famille que nous venons de mentionner. Les Soutey cédèrent leur office à un de leurs parents, noble Michod de Vennes, qui le transmet à ses enfants et à ses petits-enfants. Un testament de 1360¹ d'un de ses petits-fils Jean, montre que Michel, fils de Michod et oncle de Jean, lequel vivait encore en 1341, avait construit et doté un autel de la B. Marie « dans l'église des Frères Mineurs ». Nous savons qu'une telle expression ne doit pas être prise absolument à la lettre, qu'elle peut très bien sous-entendre « dans l'enclos du couvent ». Ce serait alors au sautier Michel de Vennes qu'il faudrait faire remonter l'érection de la chapelle, et celle-ci ne daterait que du milieu du XIV^{me} siècle. Un inventaire des chapelles nous dirait s'il faut distinguer la chapelle des Soutey de l'autel de la B. Marie, mais il n'en existe pas, et nous n'avons pas de document qui puisse suppléer à cette lacune. D'autre part, il ne nous en reste aucun dessin précis, aucun vestige archéologique, et les mentions postérieures à la Réforme n'ont rien de suggestif.

Ces mentions, les voici². En 1557, en 1563, en 1576, en 1583, on répare les coulisses de la fontaine de la chapelle des Soutey. En 1577, on recouvre cette chapelle. Le 17 janvier 1673, le Conseil de la ville de Lausanne décide que, pour réparer la maison de ville, on commencera, pour avoir des matériaux, par « démolir la chapelle proche du temple de Saint-François, du côté d'occident (*sic*), et la muraille qui penche en ruines entre les crottes des pauvres ». Malgré cette ordonnance, l'édifice resta debout. Il figure dans le plan de 1720 que nous avons reproduit. Mais bientôt après nouvelle alerte. Le 9 mai 1735, le Conseil des LX prit une ordonnance au sujet d'un dépôt de sel que « nous avons dans la chapelle de Saint-François qu'on doit démolir pour faire nos halles ». Cette fois-ci encore, le projet ne fut pas mis à exécution. Un demi-siècle plus tard, le 23 novembre 1790, un bourgeois offrit à la ville 4,000 francs « du bâtiment dit la chapelle près de l'église Saint-François ».

¹ A. C. V., C XII, *Familles nobles*, de Billens. Titre levé au profit des Frères Mineurs.

² Nous les tirons des Manuels et des comptes de la ville de Lausanne.

Le Conseil de ville discuta le pour et le contre et finit par décider la vente. Le bâtiment fut dès lors transformé, ou plus exactement, démoli et reconstruit. Il y a une quarantaine d'années, M. B. van Muyden, avocat, qui fut plus tard syndic de Lausanne, et la Compagnie des eaux y eurent leurs bureaux, et l'édifice nouveau disparut à son tour lorsqu'on créa la place méridionale de Saint-François, en 1895.

VIII. Les tombeaux des Billens.

Nous avons cité un certain nombre de seigneurs du pays de Vaud qui avaient fait bénéficier le couvent de Saint-François de Lausanne de leurs libéralités, ou qui même avaient tenu à reposer à l'ombre du monastère. L'un d'eux offre ici un intérêt spécial. Le 20 août 1299 testait à Chambéry Nantelmet ou Ansermet de Billens, fils de feu Rodolphe de Billens, chevalier. Ansermet avait une dévotion particulière pour les Cordeliers, car il stipula que s'il venait à mourir à Chambéry, il devrait être enterré dans le couvent qu'ils avaient dans cette ville. S'il mourait à Lausanne, il fallait l'inhumer au cimetière des Frères Mineurs, au lieu (*in loco*) où était enterré le corps de son père ¹. Celui-ci, Rodolphe, est un personnage très connu dans l'histoire lausannoise ². Il est qualifié de chevalier en 1260 déjà, et il est un des familiers des comtes de Savoie. Il fonctionne pour eux comme vidomne de Romont en 1277. En avril 1281, il achète, de deux notables de Lausanne, Bovon et Pierre Francoz, pour le prix de 150 livres lausannoises, trois maisons à la Cheneau de Bourg, sur le chemin du Bourg, à la Cathédrale, et des droits sur vingt autres maisons du quartier. Ces biens mouvants du chapitre de Lausanne, il lui en fait immédiatement hommage. Puis il démolit une partie des édifices achetés, construit sur leur emplacement une grande et spacieuse maison, où il s'installe en 1287 en qualité de bailli de Vaud, pour le comte de Savoie, et où celui-ci établira en 1355 sa cour de justice impériale, dite cour de Billens. Rodolphe de Billens était un personnage fort riche, peut-être parce que son père avait été l'un des compagnons de Pierre de Savoie en Angleterre, peut-être aussi parce que lui-même avait épousé

¹ A. C. V., C XII ; *Familles nobles*, de Billens.

² Les renseignements qui suivent sont tirés de plusieurs documents des A. C. V., et aussi de P. de Zurich, *Généalogie de la famille de Billens, Annales fribourgeoises*, 1921, p. 156-8.

Jaquete Appya, fille d'un riche et avaricieux bourgeois de Lausanne. Il fut encore châtelain de Nernier de 1291 à 1295 et mourut en 1297. Son obit était célébré le 10 novembre à la Cathédrale de Lausanne, mais nous ne connaissons pas son testament. On voit par le testament de son fils Ansermet qu'il fut enterré au cimetière des Frères Mineurs de Lausanne. Il semble, par conséquent, que sa tombe ait dû être primitivement en dehors de l'église même. Mais, d'autre part, il est certain que dans la seconde moitié du siècle suivant, les de Billens possédaient la chapelle de Saint-Sébastien ¹, que l'on vient de remettre à jour, au côté nord de la nef, et près de la petite porte d'entrée. On peut supposer que le chevalier Rodolphe de Billens fut effectivement enterré en dehors de l'église, mais que son tombeau et ceux des siens furent englobés dans un remaniement de l'édifice qui fut effectué vers 1370-1380. On expliquerait de la sorte comment le principal monument de la chapelle était un tombeau proéminent qui avait dû être recouvert d'une dalle sculptée représentant un chevalier, dalle déplacée plus tard et appliquée contre le mur même de l'église. Si notre hypothèse est fondée, ce chevalier ne serait autre que Rodolphe de Billens, mais la dalle a été brisée, et ses débris ne permettent guère de constater que les émaux de son blason ².

IX. L'incendie de Lausanne et de l'église de Saint-François.

La transformation que nous venons d'indiquer fut provoquée par un incendie général de la ville de Lausanne qui atteignit l'église des Cordeliers. Le *bullaire* des Franciscains rapporte un acte du 6 juin 1390 par lequel l'antipape Clément VII d'Avignon (qui était reconnu à

¹ Nous parlerons plus loin de cette chapelle.

² Dans la *Revue historique vaudoise* de 1919, p. 297, M. l'architecte Ch. Melley décrit en ces termes ce qui reste de cette statue :

« Parmi les débris de la statue, malheureusement trop fragmentaires pour en permettre la complète reconstitution, se trouvent notamment les deux jambes, un talon avec les attaches de son éperon, des parties des bras et une épaule, ainsi que les deux mains ; mais aucun vestige de la tête n'a encore été nettement déterminé. On y retrouve également un fragment de fourreau de glaive, avec sa décoration et des morceaux provenant probablement du bouclier. Les traces d'une peinture très riche et finement détaillée, même des restes de dorures, sont visibles sur la plupart de ces débris et dénotent qu'il s'agissait bien d'un chevalier portant haubert et somptueusement vêtu. »

Lausanne) accorde les indulgences habituelles à ceux qui aideront à reconstruire l'église des Frères Mineurs de Lausanne « complètement détruite par un incendie fortuit »¹.

On pourrait soutenir qu'il s'agit là d'un incendie local. Ce n'est cependant pas notre avis. En 1385, le recteur de l'hôpital de Notre-Dame, à la Cité, aberge une place en ce quartier, où se trouvait une maison brûlée « dans l'incendie général de la ville » (ou Cité = *civitatis*) de Lausanne. Un autre document de la même année parle d'une maison à la Cité qui a été reconstruite après l'incendie². Il semble bien que ce soit dans cet incendie que fut embrasée l'église des Cordeliers. Sans doute, Saint-François est loin de la Cité ; il en est séparé par les quartiers du Pont, du Pré et de la Mercerie, c'est-à-dire par le vallon du Flon, mais il faut se souvenir qu'à cette époque la plupart des maisons étaient en bois, et qu'ainsi le feu a pu facilement se propager d'un quartier à l'autre.

Nous sommes d'autant plus fondé à le croire que, peu de temps auparavant, en 1383, le comte Amédée VI de Savoie et le seigneur François d'Oron léguèrent des sommes importantes pour la réparation de l'église et du couvent de Saint-François. Ces donations semblent bien se rapporter à un édifice à reconstruire après un sinistre, et ce sinistre se lie bien, comme on le voit, à l'embrasement général de la ville.

Mais à quelle date faut-il placer ce dernier ? A une année en somme assez reculée. Le 17 février 1377/8, les frères Guillaume et Pierre Gascons vendirent au chanoine Jean de Fiez une vigne en Paleyres, pour le prix de 115 livres, afin de payer les frais de reconstruction de leurs maisons à Lausanne, « détruites par un incendie »³. Peu après, le 14 septembre 1378, le curé de Dommartin, Jean du Costel, vendit à son tour au prévôt du Chapitre une maison située « entre le cimetière

¹ *Bullarium franciscanum*, t. VII, p. 286. Certains auteurs attribuent ce document au pape Grégoire XI et à l'année 1370 ou 1371. C'est une erreur, à moins qu'il ne s'agisse d'une autre bulle que Clément VII aurait seulement confirmée. Mais nous ne savons sur quoi l'on se base pour affirmer l'existence du premier document.

² A. C. V. C VI, *Hôpital de Notre-Dame*. La même année, 5 juin 1385, un marchand de Lausanne, Hugues de Vignoury, lègue à deux parentes le chesal d'une maison brûlée à Lausanne en la Cité (C VIj, *Particuliers de Lausanne*, n° 476). Le 4 août 1386, il est aussi question d'une maison à la Cité construite après l'incendie de la Cité de Lausanne (A. V. L., PONCER, *Hôpital*, traités, n° 20).

³ A. C. V. C Va, *Chapitre de Lausanne*, n° 1276.

de la Cathédrale et la rue tendante de la Cathédrale à l'hôpital, rue brûlée dans l'incendie général qui ruina et détruisit tout Lausanne »¹.

Il faut encore remonter plus haut. La *Revue d'histoire ecclésiastique suisse* a publié un compte des décimes perçus par la Chambre apostolique sur le clergé du diocèse de Lausanne dans les années 1368, 1369 et 1370. On y voit que le Chapitre de Lausanne fut exempt de l'impôt, à raison de « l'incendie qui dévasta *quasi tota* la ville »².

C'est donc à cette date qu'il faut faire remonter l'incendie de la ville de Lausanne et de l'église Saint-François. On pourrait, il est vrai, être surpris de ce que, le sinistre ayant eu lieu vers 1368, on parle encore en 1390 d'indulgences pour faciliter la restauration du sanctuaire³. Mais rappelons que la Cathédrale de Lausanne ayant été incendiée en 1235, ce n'est qu'en 1251 que la cour de Rome concède des indulgences pour sa reconstruction. Dans le désarroi général, la réfection de l'église des Cordeliers dut prendre d'autant plus de temps qu'elle se lia à une transformation générale de l'édifice. Ceci sous réserve de l'hypothèse que nous formulerons plus loin au sujet de la construction du clocher.

X. La reconstruction de l'église. Son architecte et ses inspirateurs.

Quelles furent les conséquences immédiates de l'incendie de 1368 ?

Dans un rapport du 4 juillet 1873⁴, l'architecte français Viollet-le-Duc écrivait : « L'écartement des murs, particulièrement du côté sud, étayé fort anciennement au moyen d'arcs-boutants épais, mais placés trop bas, a dû occasionner la chute des voûtes de la nef. C'est alors qu'on a construit les piliers intérieurs et les voûtes actuelles à la fin du XIV^{me} siècle, ainsi que les fenêtres de la façade et des faces latérales, et que les couronnements en maçonnerie de la tour ont été

¹ CVa, *Chapitre de Lausanne*, n° 1288.

² *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1908, p. 193.

³ Les traces de ce sinistre se marquaient encore en 1395. Le 18 octobre 1395, le Chapitre cathédral de Lausanne abandonne au prêtre Jacques Wicens la propriété d'un chesal à la Cité. Jacques tenait ce chesal (terrain) avec la maison construite dessus, des Clercs du chœur de la Cathédrale. La maison ayant été incendiée avec les autres biens du dit Jacques, celui-ci en demandait la reconstruction au Chapitre. Ce dernier préféra lui abandonner le terrain lui-même, parce qu'il était déjà surchargé par la reconstruction d'autres maisons détruites dans le même incendie (CVIb, *Clergé de la Cathédrale*, n° 251). A moins qu'il ne s'agisse ici d'un autre incendie qui détermina en 1405 les conseils de la ville à prendre certaines mesures de sécurité.

⁴ Aux archives de la ville de Lausanne.

établis. Le sanctuaire, plus étroit, avait résisté, bien que les piliers soient très sensiblement déversés, et que, par suite, les arcs de voûte se soient déformés. »

Ces assertions contiennent plusieurs erreurs : la nef n'avait pas de voûte, mais un plafond cintré ; le problème de l'origine du clocher n'est pas encore complètement élucidé. Retenons simplement pour le moment cette déclaration de Viollet-le-Duc, que, vers la fin du XIV^{me} siècle, une chute des voûtes de la nef s'est produite. Cette affirmation a été contredite par M. H. de Geymuller, dans un rapport du 24 avril 1885¹, par divers arguments, entre autres celui-ci : « Pour que l'hypothèse de M. Viollet-le-Duc fût possible, il faudrait admettre, entre l'église du XIII^{me} siècle, qui constitue plus des deux tiers de la construction actuelle, et les parties du XV^{me} siècle qui la complètent, une autre église voûtée dont il n'existe pas de trace. »

M. de Geymuller ignorait le fait de l'incendie de 1368, qui aurait sans doute modifié sa conclusion. Quant à Viollet-le-Duc, s'il avait fait une fausse hypothèse en attribuant la chute de la voûte (plus exactement du plafond) à l'écartement des murs mal étayés, il avait discerné judicieusement le fait essentiel de la chute et de quelques-unes de ses conséquences. Dès lors, les documents historiques ayant mieux été connus, M. l'architecte Naef a pu apprécier plus exactement l'importance des transformations du XIV^{me} siècle. Nous le citons ici encore² :

« Nous avons vu que, dès le XIII^{me} siècle, la nef était couverte d'un plafond cintré, et il suffit d'examiner un peu attentivement l'édifice pour reconstituer en pensée ce qui dut se passer : la toiture et la charpente du plafond prirent feu, s'effondrèrent, mais le chœur, voûté, résista. C'est pour prévenir un nouveau désastre semblable qu'on décida alors de voûter la nef ; les murs primitifs, conservés, et leurs contreforts extérieurs minimes, calculés et disposés pour la charpente, étant trop faibles pour résister à la poussée latérale des voûtes, on établit des piliers intérieurs, qui reçurent les retombées des voûtes sur croisées d'ogives et en diminuèrent ainsi la portée. Les fenêtres du XIII^{me} siècle, placées d'axe en axe entre les petits contreforts contemporains, ne correspondaient plus à la nouvelle subdivision intérieure ; elles furent murées et remplacées par les fenêtres actuelles. Enfin, les murs latéraux furent surélevés, soit pour les charger, soit pour permettre

¹ Aux archives de la ville de Lausanne.

² Conférence du 29 novembre 1911.

le développement indispensable en hauteur des voûtes et des nouvelles fenêtres. »

Ces fenêtres portent l'empreinte caractéristique de l'époque. C'est ainsi que, tout au sommet de la dernière fenêtre côté nord, près de la tour, se trouve un ancien vitrail, encore en place, fabriqué pour l'espace qu'il occupe, posé après l'achèvement complet des travaux de reconstruction, vitrail qui représente manifestement les armoiries d'Amédée VII, le comte Rouge, et de son épouse Bonne de Berry. Ces mêmes armoiries se retrouvent sur une stalle de religieux, fort belle et intéressante. On y voit le buste d'un chevalier fabuleux, l'épée nue en main, casque en tête, et dont le corps, à partir de la ceinture, se termine en poisson. Sur la cotte d'armes, légère, passée par-dessus la cotte de mailles, se trouve de part et d'autre la croix de Savoie. Autour du cou, le chevalier porte une des plus anciennes représentations authentiques — sur une statue en ronde bosse — de l'ordre du collier, qui devint plus tard l'ordre de l'Annonciade : c'est encore la simple corde, pourvue de nœuds, que le chevalier ne pouvait dénouer avant d'avoir accompli ses vœux.

Le revers de cette stalle offre un intérêt plus grand encore. On y lit l'inscription suivante, en bouts rimés :

JOHANNES DE LEODIO
ARCHITECTUS SABAUDIE
CULTU SCULPSIT EGREGIO
OPUS HOC MULTIPHARIE
ANNO DOMINI MILENO
TRECENTENO CUM SEPTENO
PARITER ET OCTOGENO
HIC ORETUR CORDE PLENO.

Ce qui veut dire : « Jean de Liège, architecte de Savoie, a sculpté avec variété (*multipharie*), d'une manière vraiment remarquable (*cultu egregio*, que l'on peut aussi traduire par : un soin, un art ou dévotion remarquable) cette œuvre, l'an du Seigneur 1387. Qu'ici l'on prie de tout cœur »¹.

Ces vers sont ornés d'un compas et d'un marteau, insignes de l'art architectural. Quant à l'architecte, Jean de Liège, il est très connu. C'est lui qu'à cette époque même, le comte Rouge et sa mère Bonne de Bourbon employaient de préférence pour les importantes réfections

¹ Voir les photographies que nous reproduisons ici.

des châteaux de Ripaille et de Chillon. Un compte de 1388¹ le montre employant à Ripaille M^e Girard de Boule, chapier ou charpentier, « bourgeois de Lausanne » ; nous pouvons supposer qu'il l'avait apprécié à Lausanne même à la transformation de l'église Saint-François.

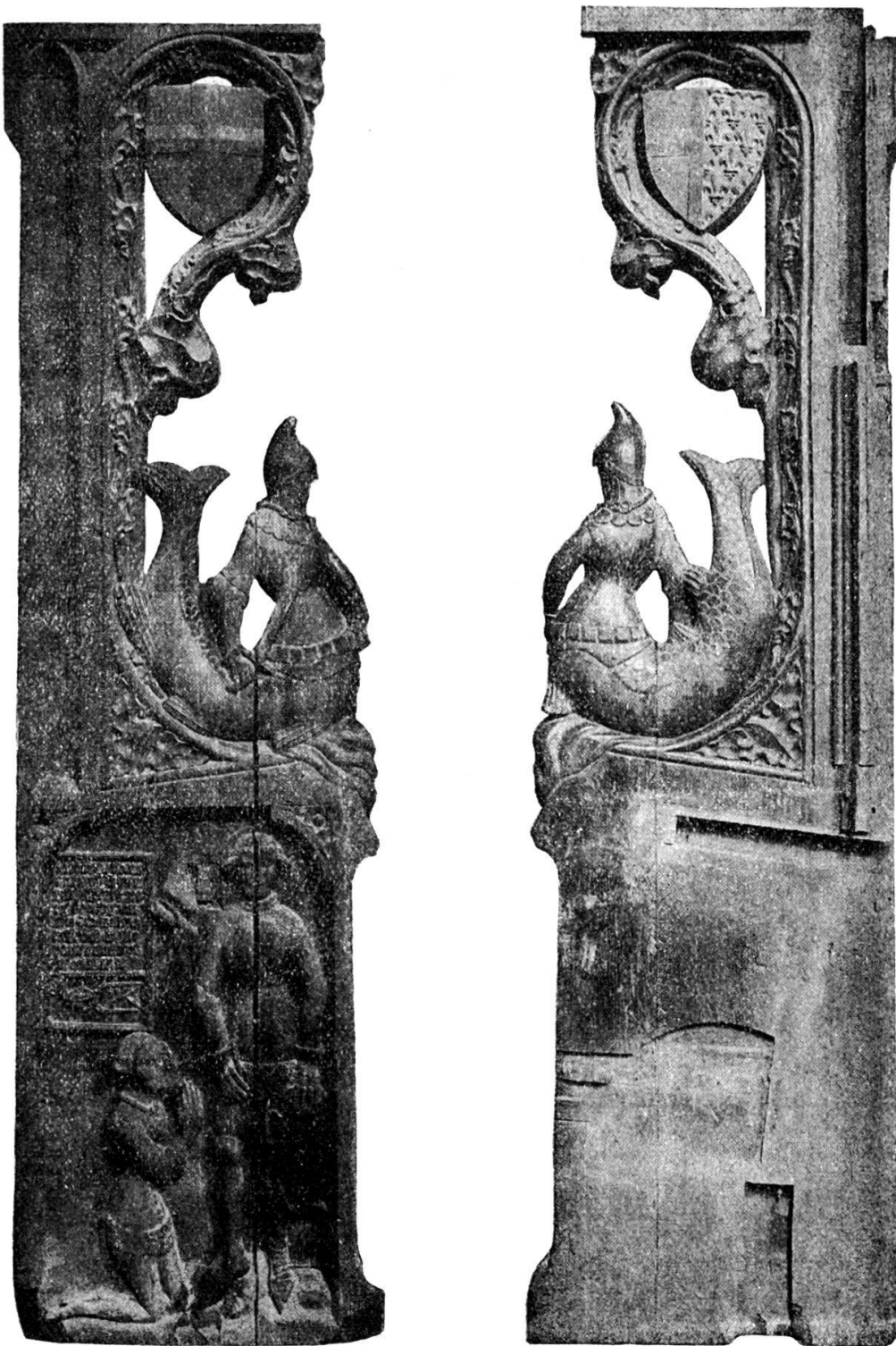
Tout ceci nous amène à des constatations fort importantes. C'est l'architecte du comte de Savoie, Jean de Liège, qui a dirigé les travaux de transformation de l'église des Cordeliers. Il en a achevé une partie tout au moins en 1387, trois ans avant la mort du comte Rouge, mais il les avait commencés du vivant même du père de ce dernier, le comte Vert, mort le 2 mars 1383. Ceci est prouvé par le fait que l'une des stalles porte, cette fois-ci, les armes du comte Vert accompagnées de celles de la comtesse, Bonne de Bourbon, reconnaissables à la bande rouge qui coupe le semis de fleurs de lys ; tandis que Bonne de Berry, la femme du comte Rouge, porte de France à une bordure de gueules engrêlée.

Des documents historiques importants viennent encore à l'appui de ce que nous venons d'affirmer. L'un d'eux est le testament même du comte Vert, Amédée VI, du vendredi, 27 février 1383². Il y déclare léguer au Chapitre cathédral de Lausanne 400 florins vieux pour une messe, et aux Frères et au couvent des Mineurs de Lausanne, tant pour la réparation de l'église que pour une messe quotidienne, 500 florins vieux, soit environ 60,000 francs de notre monnaie, ce qui constitue évidemment une somme considérable. Mais on n'était point au commencement des travaux, car un autre document de la même époque indique que l'église avait depuis longtemps repris vie, puisque l'on enterrait solennellement au chœur. C'est le testament du 16 avril 1383³, par lequel François, seigneur d'Oron, déclare élire sépulture en l'église des Frères Mineurs de Lausanne, au chœur, devant le grand autel, touchant le corps de son épouse Marie de Gruyère. François d'Oron déclare léguer aux Frères Mineurs, pour son anniversaire et celui de son épouse, pour une messe perpétuelle au jour de leur obit, la somme de 400 florins (48,000 francs) qui devront être appliqués à la fabrique et à la réparation de l'église et de la maison des Frères Mineurs. Cette dernière phrase indique que le couvent lui-même avait été incendié, et le plan Buttet de 1638 que nous avons reproduit précédemment

¹ BRUCHET, le *Château de Ripaille*, p. 365.

² GUICHENON, *Histoire de Savoie*, t. IV, p. 218.

³ M. D. R., t. XXII, p. 222. Le premier des exécuteurs testamentaires de François d'Oron est Pierre de Waras, de l'Ordre des Frères Mineurs de Lausanne.



Stalle de l'église Saint-François, à Lausanne.

nous montre les restes d'un des bâtiments du couvent — alors en ruines — qui présente les fenêtres caractéristiques de la reconstruction du XIV^{me} siècle. Mais de la prescription essentielle de François d'Oron, il résulte qu'en 1383, l'église Saint-François était de nouveau utilisée pour le culte, et qu'en conséquence, les travaux les plus importants étaient achevés, que la nef était couverte et voûtée. Il y a plus. Les comptes de la ville de Lausanne montrent qu'en cette même année 1383, le Conseil de ville fit un don de 20 florins au gardien des Frères Mineurs de Lausanne, pour un repas à l'occasion de la tenue d'un concile provincial. Cela signifie que le couvent et son église étaient si bien restaurés qu'une assemblée solennelle pouvait s'y tenir.

Ceci étant établi dans les grandes lignes, fixant la cause et les données essentielles de la reconstitution du XIV^{me} siècle, nous pouvons maintenant entrer dans quelques détails.

XI. Quand a été construit le clocher ?

La caractéristique actuelle de l'église Saint-François est son clocher, et l'on s' imagine volontiers qu'il fait partie de la silhouette primitive de l'édifice. Viollet-le-Duc l'affirmait très nettement encore en 1873, lorsqu'il disait : « L'édifice se compose d'un sanctuaire bâti pendant les dernières années du XIII^{me} siècle, d'une tour qui date de la même époque, placée sur le flanc nord, et d'une seule nef reconstruite vers la fin du XIV^{me} siècle. » En écrivant ces lignes, Viollet-le-Duc ignorait, ou voulait ignorer, l'affirmation de Blanchet qui, en 1863, dans son *Lausanne dès les temps anciens*, disait que la tour avait été construite en 1523, et aussi celle du *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, de Martignier (1867) qui lui attribue la date de 1528.

Mais l'opinion de Viollet-le-Duc a été battue en brèche par M. H. de Geymuller qui écrivait : « Pendant plus d'un mois, nous étions persuadé que le clocher ne pouvait être que du XIII^{me} siècle (sauf le haut). Ce n'est que le jour où nous vîmes sous le toit la manière dont les deux contreforts du sud posent sur le mur gouterôt construit entre 1440 et 1450 que nous fûmes persuadé que la tradition qui a cours à Lausanne est approximativement exacte. »

Cette tradition ne repose, en réalité, que sur le récit de Blanchet. Quant au mur auquel, suivant une autre tradition, de Geymuller attribue la date de 1440, il est en réalité des environs de 1380. On peut donc se demander si l'architecte n'est pas suggestionné par Blanchet. Cepen-

dant, en 1911, M. Naef écrit à son tour : « On observera qu'à cette époque (1380) on ne songea pas encore à la construction de la tour. Dans la travée correspondante de la nef, se voit en effet une fenêtre du XIV^{me} siècle, murée au XVI^{me}, lors de la création du clocher, et qui s'ouvrait sur cet espace, jadis libre. »

La cause semble donc entendue : il n'y avait pas de clocher au XIV^{me} siècle. Et pourtant... en lui-même, le récit de Blanchet n'est nullement probant. Voici ce qu'il dit : « En 1523, les Conseils de la ville de Lausanne décidèrent la construction de la tour, et, le 23 avril de la même année, Jean de Fluvio (Duflon) et Sébastien Grand en posèrent la première pierre, en présence des trois Conseils, des vingt-quatre, des soixante et des deux cents. »

Or, cette assertion de Blanchet nous oblige à différentes remarques. Celle-ci, tout d'abord : que le document sur lequel elle devrait s'appuyer est introuvable. On n'en trouve mention ni dans le Manual du Conseil de ville ni dans les comptes. Puis Sébastien Grand est inconnu ; les documents du temps mentionnent Jean Girard et Etienne Grand ; un Jean du Flon existe en 1497, mais en 1523 et dans les années suivantes, c'est Etienne du Flon qui apparaît et fut bourgmestre de Lausanne. La mention de ces deux personnages semblerait indiquer qu'ils étaient, cette année-là, les deux syndics de la ville ; or, il n'en est question ni en 1523 ni à une autre date. Blanchet parle enfin du Conseil des Deux-Cents, alors qu'établi en 1529, il ne pouvait fonctionner en 1523. Enfin, l'église des Cordeliers n'appartenait pas à la ville de Lausanne, et nous ne voyons pas à quel titre les magistrats, avant la Réforme, auraient pu décider la construction du clocher. Le Conseil de la ville siège à plusieurs reprises au couvent des Cordeliers, il lui donne quelques subsides, mais nulle part nous ne trouvons trace d'une décision aussi grave, d'une intervention financière aussi importante. En 1536, dans ses réclamations à Berne, le Conseil de Lausanne n'invoque aucun droit de propriété quelconque sur le couvent de Saint-François ; s'il en réclame la remise, de même que celle des autres églises et couvents de la ville, ce n'est, dit-il, que pour en assurer l'affectation des biens aux pauvres ¹.

De telle sorte, que nous avons lieu de croire que l'affirmation de

¹ Pour tout ceci, voir E. CHAVANNES, M.D.R., t. XXVIII, XXXV et XXXVI, et REYMOND, *Lausanne*, dans le nouveau *Dictionnaire historique et géographique du canton de Vaud*.

Blanchet est sans valeur historique, et qu'elle doit être écartée du débat.

Et ceci nous ramène aux déclarations de M. de Geymuller qui, après avoir peut-être subi inconsciemment la suggestion de Blanchet et attribué la tour au XVI^{me} siècle, ajoute :

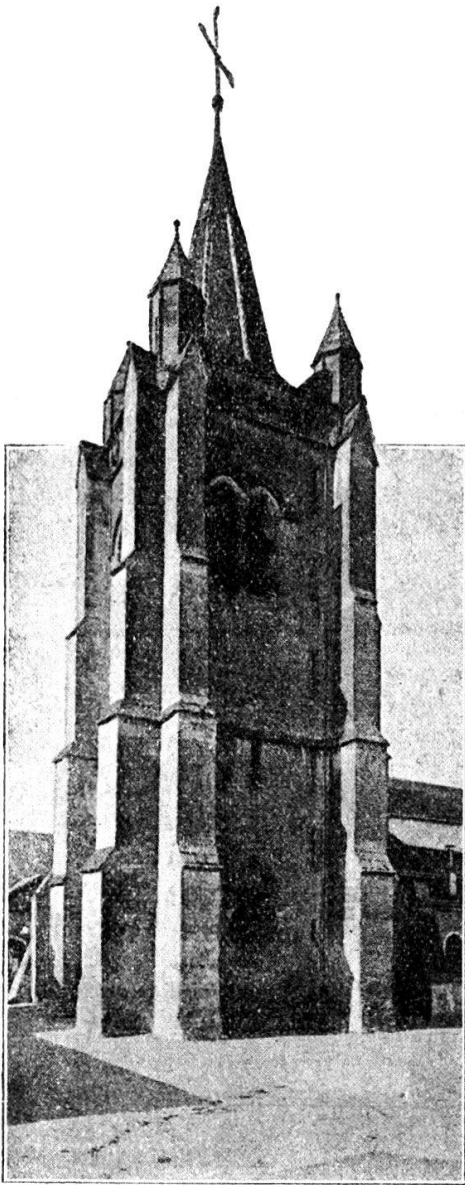
« Il y a là une particularité à peu près unique dans le fait d'un architecte du moyen âge construisant un édifice important dans un style autre que celui qui existait au moment où il construisit.

« Tandis qu'à Genève en 1510, on construisait le clocher sud de la cathédrale dans le style courant d'alors — et qu'à Lausanne même on élevait, vers 1520, le portail si riche de style flamboyant de la façade de la Cathédrale, l'architecte de Saint-François faisait de l'archéologie et, s'inspirant des tours de la Cathédrale, élevait celle de Saint-François dans le style du XIII^{me} siècle.

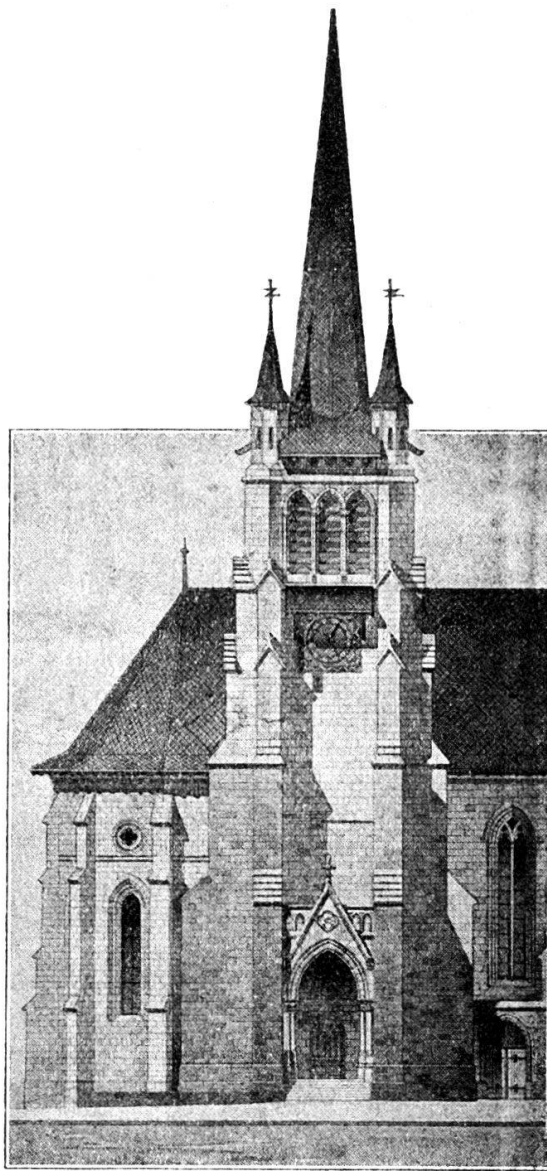
« Ce fait donne à cette partie du monument un intérêt historique très important. Malheureusement, on ignore son nom ; peut-être pourrait-on supposer qu'il fut originaire de Cossonay, à voir l'analogie avec la tour construite dans cette ville, si toutefois elle est vraiment antérieure à celle de Saint-François, ce qui serait le cas, si la date de 1407 est exacte. »

On voit par ce passage que M. de Geymuller n'est pas du tout assuré de son opinion ; que l'attribution du clocher de Saint-François au XVI^{me} siècle en ferait un monument si unique, qu'elle en devient invraisemblable. Il faut chercher une autre solution, que la comparaison, heureusement évoquée, de la tour de l'église de Cossonay, permet peut-être de trouver. Ce dernier clocher fut reconstruit entre 1398 et 1407, semble-t-il¹. On peut se demander si le clocher de Saint-François n'est pas contemporain, et si, dans la reconstruction qui suivit le sinistre de 1368, il n'y a pas deux phases distinctes : une première, antérieure à la mort du comte Vert (1383) et qui embrasse l'ensemble de l'édifice ; une seconde, qui aurait été déterminée par les libéralités du comte de Savoie, du seigneur d'Oron et d'autres, et qui aurait consisté dans l'adjonction de la tour et peut-être dans l'aménagement définitif de la chapelle de Billens. La concession d'indulgences du 3 juin 1390 pourrait se rapporter à cette seconde phase et non à la première, ce qui expliquerait mieux sa tardiveté vis-à-vis de la date initiale de 1368.

¹ L. CHARRIÈRE, *Chronique de la ville de Cossonay*, dans le M. D. R., t. V., p. 13 et 49.



Clocher
de l'église Sts-Pierre et Paul
de Cossonay.



Clocher
de l'église Saint-François
de Lausanne.

Aux archéologues à se prononcer. Remarquons seulement encore ceci, c'est qu'ils doivent faire abstraction non seulement de la date 1523, mais aussi de celle 1444 que Blanchet reprend du *Dictionnaire Levade*¹, suivant lequel le duc Amédée VIII (Félix V) aurait reconstruit le couvent de Saint-François. Ici encore, aucun document connu ne vient à l'appui de cette assertion que nous examinerons plus attentivement plus tard.

(A suivre.)

¹ LEVADE, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud*, Lausanne, 1824, p. 168. Levade commet d'autres erreurs encore ; il dit que le couvent de St-François a été fondé en 1168 pour les Augustins et doté par l'évêque Arducus ; il s'agit en réalité ici d'un acte mal lu concernant l'église St-Maire, à Lausanne.

